

Organisation de l'examen final 2021

Zürich, le 7 août 2020

A tous les candidat(e)s à l'examen professionnel supérieur d'experte/expert en matière de prévoyance professionnelle

L'Association EBV ouvre la procédure d'inscription à l'examen final qui sera organisé en 2021. La présente publication tient lieu d'annonce officielle, conformément à l'article 3.1 du Règlement du 12 juillet 2018 concernant l'examen professionnel supérieur d'experte/expert en matière de prévoyance professionnelle (ci-après: "Règlement").

Déroulement de l'examen et date des épreuves

L'examen final s'organise en deux épreuves distinctes, la première d'entre-elles se décomposant en deux parties:

Epreuve			Type d'examen		Du- rée	Pondé- ration
				Pondé- ration		
1	1.1	Travail de di- plôme	Etude thématique axée sur la pratique assortie de recommandations concrètes	70%	*)	70%
	1.2	Soutenance du travail de di- plôme	Présentation et discus- sion du travail de di- plôme	30%		
2	Etude de cas		Examen écrit		4 h.	30%

Le travail de diplôme doit être remis dans un délai de six mois suivant son acceptation, au plus tard cependant le 27 juillet 2021. La proposition du sujet est laissée libre au candidat. Elle doit être déposée en même temps que la demande d'inscription à l'examen final. La proposition de sujet sera évaluée dans un délai de trois semaines à compter de la date de réception de la demande.

La soutenance du travail du travail de diplôme (épreuve 1.2) et l'étude de cas (épreuve 2) auront lieu le 21 septembre 2021. Les détails relatifs à la tenue de l'examen final (lieu, horaire, liste des experts...) seront communiqués lors de la convocation des candidats à l'examen final (article 4.13 du Règlement).

Procédure d'inscription à l'examen

Les demandes d'inscription à l'examen principal doivent être adressées par courrier recommandé à l'attention du Centre Opérationnel EBV à l'aide du formulaire mis à disposition à cet effet sur le site internet de l'Association (<https://www.expertebv.ch>). L'ensemble des pièces requises à l'étude de la demande devront accompagner celle-ci pour que la demande soit considérée comme valablement déposée et qu'elle puisse être traitée (*se référer au formulaire de demande d'inscription pour la liste des pièces à joindre à la demande*).

Lors de sa demande d'inscription, le candidat pourra choisir la langue dans laquelle il souhaite passer son examen (allemand, français ou italien).

Toute demande d'inscription à l'examen final adressée après le 30 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas acceptée.

La décision relative à l'admission du candidat lui sera notifiée par écrit le 7 décembre 2020 au plus tard. Une admission à l'examen final est accordée sous réserve du versement dans les délais de la taxe d'examen et de la remise dans les délais du travail de diplôme.

Les candidats admis à l'examen final sont d'office considérés comme inscrits à celui-ci.

Taxe d'examen

La taxe d'inscription à l'examen 2021 s'élève à CHF 3'000. Aucune taxe n'est exigée au moment du dépôt de la demande d'inscription à l'examen principal.

Les candidats admis à l'examen final recevront la facture relative à la taxe d'examen en même que la notification de leur admission.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur l'examen final sont disponibles dans le Règlement ainsi que son guide.

L'Association EBV se tient à votre disposition pour tout complément d'information requis.

EBV Centre Opérationnel
c/o Swiss Re
Postfach
8022 Zürich
T +41 43 285 26 81 / Sekretariat@expertebv.ch